

ACTIVITES ANNEXES

Vu les articles L452-1 à L452-10 du Code de l'Education ;
Vu l'article 11 du décret n° 2003-1288 du 23 décembre 2003 relatif à l'organisation budgétaire et comptable de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
Vu l'avis du conseil d'établissement en date du 15 janvier 2026

DECISION N° 4 / MILAN / 2026

Article 1: L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger autorise l'établissement à fixer les tarifs des prestations de service suivantes:

DATE D'EFFET

TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU : 01/09/2026 AU 30/06/2027

Forfait annuel garderie du matin (du lundi au vendredi de 7h40 à 8h20)

- 5 jours : 490 €

Forfait annuel garderie du soir (lundi, mardi, jeudi de 16h à 18h et vendredi de 14h30 à 16h30)

- 1 jour : 320 €

- 2 jours : 640 €

- 3 jours : 960 €

- 4 jours : 1280 €

Forfait annuel études dirigées (lundi, mardi, jeudi de 16h à 18h et vendredi de 14h30 à 16h30)

- 1 jour : 350 €

- 2 jours : 700 €

- 3 jours : 1050 €

- 4 jours : 1400 €

Surveillance examen pour une personne extérieure

- 20 € l'heure

Le Chef d'Etablissement,

Ordonnateur secondaire

